

**PROCES-VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du MERCREDI 3 JUILLET 2013 à 18 heures 30 minutes**

Date de Convocation : 28 juin 2013  
Date d'Affichage : 28 juin 2013

Nombre de Membres en exercice : 15  
Nombre de présents : 11  
Nombre de votants : 13

L'an deux mil treize, le mercredi trois juillet à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, en Mairie de BARISIS-AUX-BOIS, sous la présidence de Monsieur François BOBO, Maire.

Etaient présents : MM. François BOBO, Jean FLAMANT, Guy PERNAUT, Mme Anne PERDU, MM. Bernard CORDELETTE, Maurice BOITELLE, Emmanuel FONTAINE, Mmes Marie-Jeanne BAILLEUX, Suzanne ROYOLE-DEGIEUX, Françoise ARMANI, M. Avelino GOMES.

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

Didier LEMEE	par	Guy PERNAUT
Christophe GOSSEAU	par	Jean FLAMANT

Absent (s) :

Yann MARTIN  
Carine KOWALSKI

Il est procédé à l'élection d'une secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Mme Anne PERDU à l'unanimité, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 31 mai 2013.
- 2) Modification du tarif de la restauration.
- 3) Questions diverses.

**1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2013.**

Monsieur le Maire sollicite les remarques éventuelles sur le procès-verbal du Conseil Municipal du 31 mai 2013. Aucune remarque et/ou observation n'ayant été faite, il est procédé à l'approbation du procès-verbal.

**APPROUVÉ à L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS**

**2) MODIFICATION DU TARIF DE LA RESTAURATION.**

Monsieur le Maire rappelle qu'en termes de restauration, il faut comprendre : garderie du midi avec portage des repas par les familles.

Il expose ensuite le fait que le tarif actuel de la garderie du midi semble élevé au vue des premières remarques formulées par les administrés.

Il énonce, pour comparaison, les tarifs pratiqués par la Communauté de Communes du Val de l'Ailette pour la cantine (repas fournis).

Tarif cantine de la CCVA :

- Prix de revient pour un enfant : 6.22€
- Prix d'un repas – commune avec école : 4.20€
- Prix d'un repas – commune sans école (regroupement) : 3.35€

La Commission scolaire, réunie le 27 juin dernier, a proposé de diminuer le tarif de la garderie du midi de 1€, ce dernier passerait de 3€ à 2€.

Monsieur Christophe Gosseau, excusé, a fait savoir à Monsieur le Maire qu'il souhaitait un tarif à 2.50€ afin de ne pas concurrencer les assistantes maternelles exerçant sur la commune.

Par ailleurs, il est évoqué le fait de créer un tarif plus élevé pour les familles ne mettant leur enfant qu'occasionnellement.

Après discussion, il s'avère que pratiquer un tel tarif ne correspondrait pas aux principes de la garderie, à savoir : le service aux familles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Dit que le tarif de la garderie du midi diminue de 1€ et passe donc à 2€.
- Dit que ce tarif a un effet rétroactif et est à appliquer depuis la création de la garderie du midi.

**APPROUVÉ à la MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.  
CONTRE : M. Christophe GOSSEAU pour les raisons citées ci-dessus**

### **3) QUESTIONS DIVERSES.**

Aucune question diverse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 15.

Ont signé les membres présents,

François BOBO,

Jean FLAMANT,

Guy PERNAUT,

Anne PERDU,

Bernard CORDELETTE,

Didier LEMÉE,  
Pouvoir à M. PERNAUT

Maurice BOITELLE,

Emmanuel FONTAINE,

Marie-Jeanne BAILLEUX,

Christophe GOSSEAU,  
Pouvoir à M. FLAMANT

Yann MARTIN,

Suzanne ROYOLE-DEGIEUX

Françoise ARMANI,

Avelino GOMES,

Carine KOWALSKI,